

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 10 mars 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025, à 19h.

10.02 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.es.

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259516001

Adjuger à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 253 309,02 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 157 731,63 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 82 546,02 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 493 586,68 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1141 / 15 soumissionnaires

District(s) : Ovide-Clermont

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1245579002

Entériner une dépense additionnelle de 30 259,58 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 187 583,49 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024.

20.03 Entente

CE Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257857002

Approuver la convention avec le ministère responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Place Rolland.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur

20.04 Entente

CE Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257857001

Approuver la convention avec le ministère responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1,4M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Pôle culturel Charleroi.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1253573006

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir la 17e édition du Gala de reconnaissance "Hommage à nos Prédécesseurs et Prix de la Relève" qui aura lieu le 16 mars 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1253573005

Entériner une dépense de 750 \$ auprès de la Maison Sam X pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de sa soirée culturelle dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 15 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1259516002

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1255579002

Autoriser une dépense de 136 149,95 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

Projet : Gestion de l'eau

30.04 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1257606004

Entériner une dépense de 89 587,08\$ pour la fourniture de services en cybersécurité par, ou par l'intermédiaire, de FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) pour une durée d'une année.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1253301001

Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1257606003

Autoriser une dépense maximale de 35 987,97 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 30 ordinateurs portables et d'un ordinateur de bureau, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement..

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1259913002

Entériner une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada ltée pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1258311001

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur et l'ajout de deux logements du bâtiment situé au 10950, avenue des Récollets, sur le lot 1 412 999, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1256577001

Nommer Mme Stéphanie Colassin, au poste de contremaître en horticulture et parcs à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 22 mars 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1259935001

Nommer Chaïmaa Khoui, matricule 100338774, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des des relations avec les citoyens et communications à la Direction de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 22 mars 2025.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le 4 mars 2025



Dossier # : 1259516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 253 309,02 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 157 731,63 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 82 096,77 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 493 137,42 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1141 / 15 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 253 309,02 \$, taxes incluses, le contrat 1141, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Matte entre la rue Pascal et le Boulevard Maurice-Duplessis à l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 157 731,63 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 82 096,77 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 493 137,42 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-24 08:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259516001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 253 309,02 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 157 731,63 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 82 096,77 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 493 137,42 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1141 / 15 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est et suite à la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord d'investir dans des interventions locales d'améliorations urbaines du quartier, le réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice Duplessis s'inscrit comme une réalisation de premier plan au sein de l'arrondissement et ce afin de répondre aux objectifs d'amélioration de l'espace public. Ce projet vise à consolider la vie de quartier en favorisant la convivialité de la rue et en renouvelant le caractère urbain de ce secteur.

Ce projet permettra un nouveau partage de l'espace public de l'avenue Matte par l'élargissement des trottoirs du côté Ouest, une diminution des voies de circulation, l'ajout de fosses d'arbres, l'amélioration de la sécurité aux intersections, la mise en place d'un nouvel éclairage de rue et d'un nouveau mobilier urbain. De plus, des saillies seront aménagées aux intersections de l'avenue Matte et le boulevard Maurice-Duplessis et l'avenue Matte et la rue Pascal. L'éclairage de rue a été adapté à la nouvelle géométrie pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, améliorer le niveau d'éclairage actuel et remplacer les actifs qui ont atteint leur durée de vie utile. Le nouveau réseau d'éclairage sera doté de la technologie au DEL.

La division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Ces travaux consistent, sans s'y limiter, en la reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, la reconstruction de la chaussée, la reconstruction de l'éclairage, l'aménagement paysager, la plantation des arbres, la correction du raccordement inversé à l'adresse 11956 avenue Matte et enfin l'installation de mobiliers urbains ponctuels. Il est à noter que le raccordement inversé a été confirmé dans la campagne de dépistage de 2001 gérée par la Direction de la Gestion des Actifs

(DGA). La dépense reliée à la correction de ce raccordement inversé intégré à ce projet sera assumée par la Direction de la Gestion des Actifs (DGA).

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Uniroc Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 15 novembre 2024 au 22 janvier 2025. La soumission est valide pendant quatre vingt dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de soixante-neuf (68) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda no 1 émis le 3 décembre 2024 : cet addenda a été émis pour répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

Addenda no 2 émis le 13 décembre 2024 : cet addenda a été émis pour donner des précisions et répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

Addenda no 3 émis le 13 janvier 2025 : cet addenda a été émis pour donner des précisions et répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 193 - 2 juillet 2024: Offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et la réalisation des travaux associés à la correction du raccordement d'égout inversé à l'adresse 11956 avenue Matte dans le cadre du contrat de réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis en 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel: 1249516007).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement de l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis.

Sans s'y limiter, les travaux comprennent entre autres :

- la reconstruction complète des trottoirs et des bordures sur l'avenue Matte dans les limites des travaux;
- l'élargissement du trottoir du côté Ouest de l'avenue Matte;
- la construction de la chaussée flexible ;
- la construction de l'éclairage de la rue;
- la construction de saillies;
- l'aménagement de fosses de plantation et la plantation d'arbres;
- la correction du raccordement inversé à l'adresse située au 11956 avenue Matte;
- l'installation de mobiliers urbain.

JUSTIFICATION

Vingt-sept (27) entreprises ont pris le cahier des charges et quinze (15) ont déposé une soumission, soit 56 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 janvier 2025, à 11h00. Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et

le montant soumis.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE	AUTRES (CONTINGENCES)	TOTAL
	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
Uniroc Construction inc.	2 253 309,02 \$	157 731,63 \$	2 411 040,65 \$
Cojalac inc.	2 326 611,68 \$	162 862,82 \$	2 489 474,50 \$
Montréal-Scellant inc.	2 351 777,53 \$	164 624,43 \$	2 516 401,96 \$
Charex Inc	2 377 407,06 \$	166 418,49 \$	2 543 825,55 \$
Construction Viatek Inc.	2 463 826,87 \$	172 467,88 \$	2 636 294,75 \$
Les pavages CÉKA Inc.	2 514 830,61 \$	176 038,14 \$	2 690 868,75 \$
Ramcor Construction Inc.	2 526 888,36 \$	176 882,19 \$	2 703 770,55 \$
Bordure et trottoir LR Inc.	2 615 099,98 \$	183 057,00 \$	2 798 156,98 \$
Les entrepreneurs Bucaro Inc.	2 696 599,60 \$	188 761,97 \$	2 885 361,57 \$
Roxboro excavation Inc.	2 700 000,01 \$	189 000,00 \$	2 889 000,01 \$
Les entreprises Michaudville Inc.	2 709 000,00 \$	189 630,00 \$	2 898 630,00 \$
Les entreprises Pera.	2 902 457,64 \$	203 172,03 \$	3 105 629,67 \$
Eurovia Québec Construction Inc	2 907 784,67 \$	203 544,93 \$	3 111 329,60 \$
Construction Larotek inc.	2 994 436,49 \$	209 610,55 \$	3 204 047,04 \$
Environnement routier NRJ Inc.	2 999 550,58 \$	209 968,54 \$	3 209 519,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 806 223,38 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,39%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			798 478,47 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			33,12%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-427 187,65 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-15,05%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			78 433,85 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3,25%
VOICI LA FORMULE : $[(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}] \times 100$	

Les prix soumis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents administratifs et l'AMP relatifs aux trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés.

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -427 187,465 \$, soit -15,05 %. Toutes les soumissions ont été jugées conformes lors de l'analyse du bordereau de prix et administrativement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction de la gestion des actifs (DGA) - Service de l'eau

Le coût maximal de ce contrat de 41 048,01 taxes incluses, incluant des contingences et incidences sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 37 486,62 \$, net de ristourne, sera assumé par la Ville centrale pour les travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout, lequel est financé par le règlement d'emprunt 22-046.

Le budget net requis pour donner suite est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programmes financement (DGA)	2024	2025	2026 Ultérieur	TOTAL
18-100 - Conduites eau et égout		37		37

Arrondissement de Montréal-Nord

La dépense au montant de 2 239 340,78 \$, net de ristourne, sera financé par l'arrondissement de Montréal-Nord par le règlement d'emprunt 1625003.

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 493 137,43 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 157 731,63 \$ (taxes incluses) et des incidences de 82 096,77 \$ (taxes incluses) et seront répartis comme suit :

CONTRAT			
Description des travaux Financement Arrondissement + DGA	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Réaménagement complet de l'avenue Matte	1 927 408,37 \$	2 216 037,77 \$	2 023 537,86 \$
Correction raccordement inversé RI 11956 Matte	32 416,83 \$	37 271,25 \$	34 033,62 \$
TOTAL CONTRAT	1 959 825,20 \$	2 253 309,02 \$	2 057 571,48 \$
CONTINGENCES			
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)

Réaménagement complet de l'avenue Matte	134 918,59 \$	155 122,65 \$	141 647,65 \$
Correction raccordement inversé RI 11956 Matte	2 269,18 \$	2 608,99 \$	2 382,36 \$
TOTAL CONTINGENCES	137 187,77 \$	157 731,64 \$	144 030,01 \$
INCIDENCES			
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire - Arrondissement (incidence professionnelle)	57 822,25 \$	66 481,13 \$	60 706,13 \$
Traces Québec - Arrondissement (non taxables)	2 950,38 \$	2 950,38 \$	2 950,38 \$
Bollards - Arrondissement (incidence technique)	10 000,00 \$	11 497,50 \$	10 498,75 \$
<i>Total incidences - Arrondissement</i>	<i>70 772,63 \$</i>	<i>80 929,01 \$</i>	<i>74 155,26 \$</i>
Laboratoire - DGA (incidence professionnelle)	972,51 \$	1 118,14 \$	1 021,01 \$
Traces Québec - DGA (non taxables)	49,62 \$	49,62 \$	49,62 \$
<i>Total incidences - DGA</i>	<i>1 022,13 \$</i>	<i>1 167,76 \$</i>	<i>1 070,63 \$</i>
TOTAL INCIDENCES (ARRONDISSEMENT + DGA)	71 794,76 \$	82 096,77 \$	75 255,89 \$
TOTAL (CONTRAT + CONTINGENCES + INCIDENCES)			
Description des travaux Financement Arrondissement + DGA	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Arrondissement	2 133 099,59 \$	2 452 089,42 \$	2 239 340,78 \$
Direction de la gestion des actifs (DGA) - Service de l'eau	35 708,14 \$	41 048,01 \$	37 486,62 \$
TOTAL DES TRAVAUX	2 168 807,73 \$	2 493 137,42 \$	2 276 827,38 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Contribution à la protection des écosystèmes de la rivière des Prairies puisque les niveaux de contamination seront réduits dans le secteur.

Ce projet contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 avril 2025, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme

ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les intervenants au dossier vont s'assurer de coordonner les efforts de communications à l'intention des riverains des secteurs touchés. De plus, des avis aux résidents seront émis par le service des communications avant le début des travaux. En plus, un agent de liaison sera affecté à ce projet afin d'assurer le lien avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées;

Début des travaux : 26 mai 2025;

Fin des travaux : 24 août 2025;

Durée des travaux : 90 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes;

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission;

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment;

L'adjudicateur a reçu la prolongation de l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 23 février 2023 valide jusqu'au 22 février 2026, voir pièce jointe;

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roger KANYINDA, Service de l'eau
Mhand BELHADI, Service de l'eau

Lecture :

Mhand BELHADI, 13 février 2025
Roger KANYINDA, 12 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-12

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1245579002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 30 259,58 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 187 583,49 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024.

QUE soit entériné une dépense supplémentaire de 30 259,58\$ taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 11:28

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245579002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 30 259,58 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 187 583,49 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'Approvisionnement a offert à tous les arrondissements de lancer un appel d'offres en vue de conclure une entente-cadre pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, permettant ainsi de simplifier le processus d'obtention de ce service et de bénéficier d'un meilleur prix.

L'appel d'offres no 23-19491 a été lancé par le service des approvisionnements, le tout suivant les spécifications et le cahier de charges préparé par la Ville à ce sujet, pour l'arrondissement de Montréal-Nord. Résolution CE22 2078.

L'entente-cadre 1573466 a été conclue pour la période du 31 janvier 2023 au 30 janvier 2027 avec la Compagnie Recyclage Notre-Dame Inc..

Ce sommaire décisionnel a pour objectif d'autoriser une dépense maximale de 187 583,49 \$, taxes incluses, représentant le montant qu'il en coûtera pour disposer des résidus par la compagnie Recyclage Notre-Dame Inc.

Conformément aux termes de l'entente-cadre la quantité réalisée est de 2 126 tonnes métriques de déchets qui proviendront des activités de balayage de rues d'ici le 31 décembre 2024.

La dépense supplémentaire de 342,96 tonnes métrique est de 30 259,98\$ taxes incluses ,pour une dépense totale de 187 583,49\$ taxes incluses , sera financée par le budget de fonctionnement et se répartie comme suit :

Pour l'élimination :

44,74 \$ la tonne métrique X 342,96 tonnes métriques = 17 641,80 \$ (taxes incluses).

Pour les redevances :

32,00 \$ la tonne métrique X 342,96 tonnes métriques = 12 618,18 \$ (taxes incluses).

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des

travaux publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Danielle JEUDY

secrétaire d'unité administrative

IDENTIFICATION

Dossier # :1245579002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 36 004,76 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 154 161,69 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'Approvisionnement a offert à tous les arrondissements de lancer un appel d'offres en vue de conclure une entente-cadre pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, permettant ainsi de simplifier le processus d'obtention de ce service et de bénéficier d'un meilleur prix.

L'appel d'offres no 23-19491 a été lancé par le service des approvisionnements, le tout suivant les spécifications et le cahier de charges préparé par la Ville à ce sujet, pour l'arrondissement de Montréal-Nord. Résolution CE22 2078.

L'entente-cadre 1573466 a été conclue pour la période du 31 janvier 2023 au 30 janvier 2027 avec la Compagnie Recyclage Notre-Dame Inc..

Ce sommaire décisionnel a pour objectif d'autoriser une dépense maximale de 154 161,69 \$, taxes incluses, représentant le montant qu'il en coûtera pour disposer des résidus par la compagnie Recyclage Notre-Dame Inc.

Conformément aux termes de l'entente-cadre la quantité maximale estimée est de 1 783.07 tonnes métriques de déchets qui proviendront des activités de balayage de rues d'ici le 31 décembre 2024.

Il s'agit pour l'année 2024 d'une estimation de quantité de résidus similaire à l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures pour l'arrondissement :

Réf., décision 2024 — Décision déléguée Autoriser une dépense maximale de 118 156,93 \$, taxes incluses, **auprès de Recyclage Notre-Dame Inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.**

DESCRIPTION

Les résidus dont la compagnie Recyclage Notre-Dame Inc., devra faire l'élimination, sont constitués surtout, mais non limitativement, de sable fin, de la poussière de pierre, de la pierre concassée, de feuilles mortes et de détritiques de papier et de plastique provenant de balayage de rues.

Au besoin, la direction des Travaux publics fera transporter les résidus à disposer, dans les camions et par les employés cols bleus de cette direction, jusqu'au lieu d'élimination de Recyclage Notre-Dame Inc., situé au 11 400 avenue Racette, Montréal-Nord, QC H1G 5J3. Les résidus y seront pesés.

Recyclage Notre-Dame Inc., facturera le coût d'élimination au prix de sa soumission, soit 44,74 \$ la tonne métrique, plus taxes, ainsi que des redevances applicables selon le Règlement sur les redevances exigibles pour la disposition de matières résiduelles, lesquelles sont de 32,00 \$ la tonne métrique, plus taxes, pour l'année 2024.

Les déchets provenant du balayage de rues et du nettoyage de puisards doivent être éliminés conformément aux lois et règlements en vigueur, et notamment à la *Loi* sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

Pour assurer la continuité du service de disposition des résidus de balais de rues et puisque l'entente-cadre nous permet de bénéficier d'un prix avantageux, il est important d'autoriser, la Direction des travaux publics à se prévaloir de cette entente-cadre et à dépenser auprès de Recyclage Notre-Dame Inc., le montant maximal de 154 161,69 \$, taxes incluses, qu'il en coûtera, jusqu'au 31 décembre 2024, pour disposer 1 783,07 tonnes métriques de déchets provenant du balayage de rues.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le mandat prévu était de 1 375 tonnes métriques pour une dépense de 118 156,93\$ taxes incluses.

La dépense supplémentaire de 408,07 tonnes métrique est de 36 004,76 \$ taxes incluses ,pour une dépense totale de 154 161,69\$ taxes incluses , sera financée par le budget de fonctionnement et se répartie comme suit :

Pour l'élimination :

44,74 \$ la tonne métrique X 408,07 tonnes métriques = 20 991,05 \$ (taxes incluses).

Pour les redevances :

32,00 \$ la tonne métrique X 408,07 tonnes métriques = 15 013,71 \$ (taxes incluses).

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Danielle JEUDY
Secrétaire d'unité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-09

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



Dossier # : 1257857002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le ministère responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Place Rolland.

Attendu que le Plan budgétaire du Québec de mars 2023 prévoit une mesure d'aide financière de 23 000 000 \$ sur trois ans pour revitaliser l'Est de Montréal;
Attendu que cette mesure a pour objectif général de soutenir des projets qui favoriseront l'attractivité et la vitalité de l'Est de Montréal, par l'amélioration des milieux de vie;

Attendu que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite améliorer la qualité de ses milieux de vie dans le respect des besoins de la population et des plans adoptés en concertation avec le milieu;

Attendu que la Mesure de l'Est permet à l'arrondissement de Montréal-Nord, en complément des investissements du QIR et de son plan décennal d'immobilisations, de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet de Place Rolland;

Il est recommandé :

1. d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer la convention avec le Secrétariat à la région métropolitaine.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-03 16:49

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257857002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le ministère responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Place Rolland.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Montréal-Nord a présenté une demande de soutien financier dans le cadre de la Mesure prévue dans le Budget 2023-2024 du gouvernement du Québec visant à appuyer la revitalisation de l'Est de Montréal. L'administration de cette mesure est sous la responsabilité du Secrétariat à la région métropolitaine. Le plan budgétaire du Québec prévoit une mesure d'aide financière de 23 000 000 \$ sur trois ans pour revitaliser l'Est de Montréal, dont 10 000 000 \$ pour l'exercice financier 2024-2025 et 10 000 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette mesure, l'Arrondissement de Montréal-Nord entend acquérir et réaménager une partie du stationnement situé au 12665-12695, boulevard Rolland, pour y établir une place publique multifonctionnelle. Le site, favorisant le verdissement et l'accueil d'événements de petite envergure variés, réponds au plan d'action collectif d'Aménagement du Nord-Est (PANE). La conception de cet espace de socialisation sera effectué en concertation avec le milieu une fois l'acquisition complétée. La mesure de l'Est permettra de compléter le budget pour l'acquisition et l'aménagement de la Place Rolland. Les aménagements pour cet espace de qualité seront inspirés des plans-concepts de l'architecte Claude Cormier. Le projet vise à combler les besoins des résidents en termes d'accès à des espaces verts et publics favorisant le vivre ensemble.

JUSTIFICATION

La demande de soutien financier vise à permettre la réalisation d'un espace de socialisation de qualité et le verdissement d'un îlot minéralisé de ce quartier tel que proposé dans le Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE). Ce projet s'inscrit également dans la démarche QIR et est une priorité identifiée par la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution du gouvernement du Québec est essentielle à la réalisation de ce projet qui totalise 3,1M\$ en dépenses d'acquisition et en d'aménagement.

MONTRÉAL 2030

Ce projet contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 en s'inscrivant dans la priorité 15: "Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire", la priorité 4: "Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité" et la priorité 2: "Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas autoriser la signature de la convention implique nécessairement l'arrêt du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est partie intégrante de la convention et l'Arrondissement veillera à en respecter les obligations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet doit être complété au 30 avril 2029.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 4 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-11

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1257857001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le ministère responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1,4M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Pôle culturel Charleroi.

Attendu que le Plan budgétaire du Québec de mars 2023 prévoit une mesure d'aide financière de 23 000 000 \$ sur trois ans pour revitaliser l'Est de Montréal;
Attendu que cette mesure a pour objectif général de soutenir des projets qui favoriseront l'attractivité et la vitalité de l'Est de Montréal, par l'amélioration des milieux de vie;

Attendu que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite améliorer la qualité de ses milieux de vie dans le respect des besoins de la population et des plans adoptés en concertation avec le milieu;

Attendu que la Mesure de l'Est permet à l'arrondissement de Montréal-Nord, en complément des investissements du QIR et de son plan décennal d'immobilisations, de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet de Pôle Culturel et réaménagement de la rue de Charleroi;

Il est recommandé :

1. d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer la convention avec le Secrétariat à la région métropolitaine.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-03-03 16:49

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257857001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec le ministère responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1,4M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Pôle culturel Charleroi.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Montréal-Nord a présenté une demande de soutien financier dans le cadre de la Mesure prévue dans le Budget 2023-2024 du gouvernement du Québec visant à appuyer la revitalisation de l'Est de Montréal. L'administration de cette mesure est sous la responsabilité du Secrétariat à la région métropolitaine. Le plan budgétaire du Québec prévoit une mesure d'aide financière de 23 000 000 \$ sur trois ans pour revitaliser l'Est de Montréal, dont 10 000 000 \$ pour l'exercice financier 2024-2025 et 10 000 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette mesure, l'Arrondissement de Montréal-Nord entend déployer une série d'interventions pour mettre en valeur la rue de Charleroi en créant un pôle culturel. Les travaux de réaménagement de la rue sont amorcés afin de redonner un dynamisme à l'artère commerciale et en faire un des pôles culturels planifiés par l'Arrondissement. Ce projet favorisera une appropriation de l'espace public par les citoyens. Les travaux prévus comprennent l'aménagement d'une place publique, l'ajout de saillies végétalisées, l'installation du mobilier signature, le pavoisement et l'éclairage distinctif. Ces interventions viendront ponctuer l'artère entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Salk. Toutes ces interventions seront rehaussés par des installations artistiques et culturelles reflétant la diversité de Montréal-Nord. Ce projet s'inscrit dans le Plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord et réponds au plan d'actions spécifique pour l'axe Charleroi. La mise en oeuvre de ce projet sera effectué en coordination entre les divisions impliquées de Montréal-Nord et en concertation avec le milieu. La mesure de l'Est permettra de compléter le budget et d'assurer le déploiement des diverses composantes.

JUSTIFICATION

La demande de soutien financier vise à permettre la réalisation de ce projet qui sera planifié

afin d'assurer la pérennité des interventions et leur intégration dans le futur aménagement de l'artère en cours de planification par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution du gouvernement du Québec est essentielle à la réalisation de ce projet qui totalise 6 M\$ en dépenses d'immobilisation et de fonctionnement.

MONTREAL 2030

Ce projet contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 en s'inscrivant dans la priorité 2: "Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas autoriser la signature de la convention implique nécessairement l'arrêt du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est partie intégrante de la convention et l'Arrondissement veillera à en respecter les obligations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet doit être complété au 31 décembre 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique RIBERDY, Montréal-Nord
Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 4 mars 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-11

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1253573006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir la 17e édition du Gala de reconnaissance "Hommage à nos Prédécesseurs et Prix de la Relève" qui aura lieu le 16 mars 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir la 17e édition du Gala de reconnaissance "Hommage à nos Prédécesseurs et Prix de la Relève" qui aura lieu le 16 mars 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2025-03-04 12:06

Signataire : Claudel TOUSSAINT

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir la 17e édition du Gala de reconnaissance "Hommage à nos Prédécesseurs et Prix de la Relève" qui aura lieu le 16 mars 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir la 17e édition du Gala de reconnaissance "Hommage à nos Prédécesseurs et Prix de la Relève" qui aura lieu le 16 mars 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 250\$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.
Regroupement Jeunesse en Action
Fournisseur : 598877

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossiers aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2025-02-21



Dossier # : 1253573005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 750 \$ auprès de la Maison Sam X pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de sa soirée culturelle dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 15 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

QUE soit entérinée une dépense de 750 \$ à la Maison SAM X pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de sa soirée culturelle dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 15 février 2025.

ET QUE ses dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2025-03-04 11:57

Signataire : Claudel TOUSSAINT

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 750 \$ auprès de la Maison Sam X pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de sa soirée culturelle dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 15 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une dépense de 750 \$ auprès de la Maison Sam X pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de sa soirée culturelle dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 15 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

JUSTIFICATION

La Maison SAM X est un organisme multiculturel, sans but lucratif, qui oeuvre dans le domaine de la mode, administres des ateliers d'alphabétisation, francisation, initiation à l'informatique et intégration socio-professionnelle par la couture et la culture, vient en aide aux jeunes et aux femmes en difficultés (La Maison SAM X est reconnu par le ministère de l'Éducation comme école de rue)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 750 \$, sera imputée au budget de publicité / frais de représentation du budget discrétionnaire des élu.es.
Fournisseur:129447.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des
services administratifs

Le : 2025-02-21

**Dossier # : 1259516002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

Il est recommandé

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 11:23**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259516002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la gestion du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105).

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier artériel ont permis d'améliorer la condition des rues. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin de pallier la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradation avancée.

L'objet du présent dossier est d'offrir, au conseil municipal, que l'arrondissement prenne en charge la réalisation des travaux relatifs au programme de maintien des infrastructures pour la réfection mineure de trottoirs (RMT) à réaliser en 2025. La prochaine étape sera l'acceptation de l'offre de l'arrondissement par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **CM24 0160 - 19 février 2024** - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024. (Dossier 1239796005),
- **CM23 0295 - 8 mars 2023** - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de

Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023. (Dossier 1239796001),

- **CM22 0359 - 21 mars 2022** - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022. (Dossier 1225276001).

DESCRIPTION

L'offre faite au conseil municipal est que l'arrondissement prenne en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat et la surveillance des travaux de reconstruction de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) prévus au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2025 et au programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2025 dans le territoire de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières - réfection mineure de trottoirs 2025.

Numéro de demande : RMT25_MTN - Réfection mineure des trottoirs sur le RAAV

Cette offre s'adresse au Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Les tronçons de rues retenus pour les travaux de réfection mineure de trottoirs 2025 sont tels que présentés dans la demande.

JUSTIFICATION

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement 2025

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs, sur le RAAV, ce dossier est en lien avec les priorités de l'arrondissement, soit de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyennes et citoyens. Il permettra notamment de répondre efficacement aux demandes de la population en lien avec des problématiques de trottoirs dangereux ainsi que pour faciliter la circulation des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte pas d'implication financière à cette étape-ci.

Le financement à 100 % du projet est à la charge du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

L'enveloppe budgétaire allouée à l'arrondissement de Montréal-Nord pour la réalisation en 2025 est de **790 000,00 \$** net de ristourne.

Programme 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute activité de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis : Février-Mars 2025

Appel d'offres et octroi contrat : Mars-Avril 2025

Réalisation : Mai-Aôut 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 10 février 2025
Nam NGUYEN, 10 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-07

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.

entreprises (arr.)



Dossier # : 1255579002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense de 136 149,95 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

QUE soit autorisée une dépense de 136 149,95 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres pré mélangées requises par la direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la ville de Montréal et cette firme.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le dossier décisionnel,

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 11:31

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255579002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense de 136 149,95 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

CONTENU

CONTEXTE

La dépense reliée à la fourniture et la livraison de pierres concassées et de pierres prémélangées fait partie d'un processus d'achat annuel pour les travaux en régie.
L'achat de pierres concassées et de pierres prémélangées est utile pour différents travaux d'excavation, pour les réparations des bris d'aqueduc, les réparations d'égout, les réparations de puisard et les raccordements d'aqueduc et d'égout.

Lors d'excavation, suite à un bris d'aqueduc, le matériel d'excavation qui contient de l'argile est saturé d'eau et doit être remplacé par de la pierre. Cette pierre sera aussi utilisée comme fondation pour les travaux d'asphaltage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le fournisseur (Lafarge Canada inc.) devra fournir et livrer sur demande, la pierre concassée et la pierre prémélangée, conformément à l'entente-cadre numéro # 1594243 et le tout suivant les spécifications du cahier des charges préparés par la Ville de Montréal. Cette entente est en vigueur jusqu'en avril 2025.

JUSTIFICATION

Vous trouverez un tableau explicatif dans la pièce jointe pour l'année budgétaire 2025.
La conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et le transport sur demande, de pierre concassée de différentes grosseurs, pour une période de trois (3) ans, suite de l'appel d'offres publique préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 136 149,95 \$ taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement.
Les coûts avec redevances du présent dossier décisionnel sont calculés sur la base des prix en vigueur jusqu'au 30 avril 2025 dans l'entente-cadre **1594243**, et ils seront ajustés conformément à la nouvelle redevance en vigueur en 2025. Un bon de commande avec achat sur montant sera requis.

La dépense est répartie de la façon suivante;

LAFARGE CANADA PIERRES CONCASSÉES - ENTENTE # 1594243		TM	tarif	total av tx	total tx incl
Réparation de fuites d'eau					
2130.0010000.302420.04121.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000					
VM-2 (gros granulat) BG3116-3211	4 000,00	10,80 \$	43 200,00 \$	49 669,20 \$	
VM-4 (pierre concassée nette 3/4 pouces) BG-3116-3210	150,00	15,65 \$	2 347,50 \$	2 699,04 \$	
Transport	4 150,00	10,03 \$	41 624,50 \$	47 857,77 \$	
Entretien des puisards et regards					
2130.0010000.302420.04161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000					
VM-2 (gros granulat) BG3116-3211	1 500,00	10,80 \$	16 200,00 \$	18 625,95 \$	
Transport	1 500,00	10,03 \$	15 045,00 \$	17 297,99 \$	
	5 650		118 417,00 \$	136 149,95 \$	

MONTREAL 2030

Le dossier pourrait contribuer à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030, mais n'y contribue pas dans sa forme actuelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un dossier décisionnel sera créé pour chaque année budgétaire subséquente de la durée de l'entente-cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Danielle JEUDY
Secrétaire d'unité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-12

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1257606004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 89 587,08\$ pour la fourniture de services en cybersécurité par, ou par l'intermédiaire, de FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) pour une durée d'une année.

QUE soit entérinée une dépense de 89 587,08\$ pour la fourniture de services en cybersécurité par, ou par l'intermédiaire, de FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) pour une durée d'une année.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2025-03-04 17:42

Signataire : Claudel TOUSSAINT

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1257606004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 89 587,08\$ pour la fourniture de services en cybersécurité par, ou par l'intermédiaire, de FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) pour une durée d'une année.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que l'arrondissement ne possède pas les ressources internes pour répondre à ses objectifs de protection liés à l'usage de technologies numériques, le recours à des services professionnels en matière de cybersécurité est requis et comprennent:

- la surveillance, la détection et la remédiation des points de terminaison;
- la surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- l'analyse annuelle du Dark web;
- la mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyberrisques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ces services sont adaptés aux besoins des organisations municipales.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 89 587.08 \$ taxes incluses, dépense nette de 81 804.95 \$, sera financé par le surplus de gestion de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2025-02-12



Dossier # : 1253301001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

IL EST RECOMMANDÉ :

QU'il soit autorisé un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 11:24

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253301001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement, avec la collaboration de ses partenaires, vise à accroître ses efforts de sensibilisation et d'inspections systématiques portant sur la salubrité des logements en conformité avec les orientations du plan stratégique *Oser ensemble Montréal-Nord 2025*. Le parc de logement de l'arrondissement est principalement constitué d'unités locatives (multiplex) : 72 % des ménages de Montréal-Nord sont locataires. Parmi ceux-ci, plusieurs éprouvent des difficultés financières pour se loger adéquatement; deux ménages sur cinq consacrent plus de 30 % de leur revenu pour se loger (10 500 ménages). En raison de divers facteurs dont notamment les méthodes de construction de l'époque et le manque d'entretien à long terme, une part importante du parc de logement présente des enjeux liés à la salubrité : isolation, moisissures visibles, coquerelles, punaises de lit et rongeurs.

La création d'un fonds d'urgence dédié à la réalisation de travaux par l'arrondissement en lieux et place des propriétaires en défaut, qui n'offrent pas leur collaboration devant des problématiques auxquelles est confrontée une clientèle vulnérable, s'inscrit dans une volonté de l'arrondissement visant à intensifier la lutte à l'insalubrité et améliorer la qualité des conditions de vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10027 Autoriser un virement de 25 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité. 1243301001.

CA23 10249 Autoriser un virement de 25 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention

immédiate pour des raisons de santé et de sécurité. 1233301003.

Résolution no CA18 10046

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) prévoit que l'autorité compétente peut en vertu des articles 17 et 18, en cas de défaut du propriétaire d'un immeuble, en plus de tout autre recours prévu par la loi, exécuter ou faire exécuter, aux frais de ce propriétaire, toute action que ce règlement lui impose de faire en rapport avec ledit immeuble.

Les frais encourus par la Ville peuvent constituer une créance prioritaire sur l'immeuble visé. Ces frais peuvent également être garantis par une hypothèque légale sur cet immeuble.

Le fonds d'urgence de 50 000 \$ permettra à l'arrondissement de réaliser certains travaux urgents et ponctuels, qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fonds d'urgence de 50 000 \$ sera financé par le surplus non-affecté de l'arrondissement de Montréal-Nord .

Les informations financières sont incluses dans l'intervention de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique ROY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-10

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

Tél : 514-328-4000

Approuvé le : 2025-02-21

**Dossier # : 1257606003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 35 987,97 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 30 ordinateurs portables et d'un ordinateur de bureau, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

QUE soit autorisée une dépense maximale de 35 987,97 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 30 ordinateurs portables et d'un ordinateur de bureau, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 11:27**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257606003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 35 987,97 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 30 ordinateurs portables et d'un ordinateur de bureau, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

CONTENU

CONTEXTE

Remplacement d'ordinateurs désuets (plus de 5 ans) ou défectueux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La commande concerne l'achat de 30 ordinateurs portables et d'un ordinateur de bureau.

JUSTIFICATION

Nous devons remplacer des ordinateurs désuets ou défectueux afin de permettre au personnel de l'Arrondissement de travailler efficacement. La période de validité de la soumission reçue dans le cadre de l'entente expirera avant l'adoption de ce dossier décisionnel. Le modèle et le prix exact risquent de changer, mais nous devrions tout de même pouvoir commander 30 ordinateurs portables du modèle courant et un ordinateur de bureau pour répondre aux besoins d'utilisation de machines virtuelles, les préparations d'images et autres. Si le prix augmente, la quantité sera revue à la baisse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant maximal de 35 987,97 \$ taxes incluses sera financée par le fonds de roulement de l'Arrondissement.

Ce qui représente une dépense nette de 32 861.81 \$.

Remboursement sur 3 ans du montant de 32 861,81 \$ par le budget de fonctionnement

Budget	2026	11 000,00 \$
Budget	2027	11 000,00 \$
Budget	2028	10 861,81 \$
		32 861,81 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte le Règlement de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed SEBIH
analyste ti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-10

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1259913002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada Ltée pour des activités d'entretien mécanique de deux 2)arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

QUE soit entérinée une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada Ltée pour des activités d'entretien mécanique de trois (3) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 11:23

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259913002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada Ltée pour des activités d'entretien mécanique de deux 2)arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada Ltée pour des activités d'entretien mécanique de trois (3) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge pour paiement de factures de l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 22-10 325

Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 179 210,35 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois (3) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de vingt-huit (28) mois à partir du 1er janvier 2023 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services. Appel d'offres 22-19587 / 3 soumissionnaires

Résolution CA21 10 326

Autoriser la prolongation du contrat 19-17399 avec Navada Ltée, pour un montant de 87 675,61 \$, taxes incluses, pour les activités d'entretien mécanique de deux arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 12 mois à partir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et ce, conformément aux termes et conditions du contrat.

Résolution CA21 19 10 494

Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 882,43 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 24 mois à partir du 1er janvier 2020 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services.

Résolution CA19 10 302

25 juin 2019 - Octroyer à CIMCO Réfrigération, au montant de 45 428,92 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien mécanique des trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er août au 31 décembre 2019 et réserver une somme 25 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

Résolution CA17 10 488

18 décembre 2017 -Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 138 195 \$, taxes incluses,

le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Résolution CM 17 0791

13 juin 2017 - Accepter selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord de lui fournir, pour l'année 2017, les services pour les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement ainsi que de la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Résolution CE17 0941

31 mai 2017 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2017, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et des systèmes CVAC des arénas et patinoires sont des systèmes complexes, qui nécessitent des services de techniciens frigoristes et mécaniciens de machines fixes (MMF). La dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses a été utilisée pour l'année 2024 dans des travaux de réparation d'urgence non prévu afin d'assurer l'opération des installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat initial au montant de 179 210,35 \$, taxes incluses, avait été octroyé à Navada pour un contrat des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, il était répartie de la façon suivante;

Du 1er janvier 2023 au 30 avril 2025				
	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Coût de l'entretien préventif	23 188,60 \$	22 074,42 \$	8 477,38 \$	53 740,40 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	8 055,82 \$	8 055,82 \$	0,00 \$	16 111,64 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	8 984,70 \$	8 984,70 \$	0,00 \$	17 969,40 \$
Remplacement et certification soupapes d'amoniac	10 848,01 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 848,01 \$
Coût des visites préventives	4 397,49 \$	5 978,61 \$	0,00 \$	10 376,10 \$
Réparation sur demande et appels de service	22 731,71 \$	20 231,71 \$	3 860,00 \$	46 823,42 \$
Coût total avant taxes	78 206,33 \$	65 325,26 \$	12 337,38 \$	155 868,97 \$
Coût total net	82 106,87 \$	68 583,36 \$	12 952,71 \$	163 642,93 \$
Coût total taxes incluses - contrat	89 917,73 \$	75 107,72 \$	14 184,90 \$	179 210,35 \$

Un montant supplémentaire de 25 848,16\$ taxes incluses avait été autorisé au sommaire décisionnel 1246562001 pour des visites supplémentaires à l'aréna Fleury du 2 février 2024 au 30 avril 2025, pour un contrat total d'entretien de 205 058,51\$ taxes incluses répartie de la façon suivante;

Du 1er janvier 2023 au 30 avril 2025				
	Rolland 017040	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	Total
Coût de l'entretien préventif	23 188,60 \$	44 555,97 \$	8 477,38 \$	76 221,95 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	8 055,82 \$	8 055,82 \$	0,00 \$	16 111,64 \$
Reconditionnement à neuf de compresseur N8WA	8 984,70 \$	8 984,70 \$	0,00 \$	17 969,40 \$
Remplacement et certification soupapes d'amoniac	10 848,01 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 848,01 \$
Coût des visites préventives	4 397,49 \$	5 978,61 \$	0,00 \$	10 376,10 \$
Réparation sur demande et appels de service	22 731,71 \$	20 231,71 \$	3 860,00 \$	46 823,42 \$
Coût total avant taxes	78 206,33 \$	87 806,81 \$	12 337,38 \$	178 350,52 \$
<i>Coût total net</i>	<i>82 106,87 \$</i>	<i>92 186,17 \$</i>	<i>12 952,71 \$</i>	<i>187 245,75 \$</i>
Coût total taxes incluses - contrat	89 917,73 \$	100 955,88 \$	14 184,90 \$	205 058,51 \$

Le présent sommaire décisionnel est pour entériner une dépense supplémentaire des activités d'entretien au montant de 26 709,31\$ taxes incluses, pour un montant total de 231 767,82\$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin GINCE, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-29

Bassam AJAM
c/d sout. technique <<arr.mtl>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1258311001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur et l'ajout de deux logements du bâtiment situé au 10950, avenue des Récollets, sur le lot 1 412 999, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur afin d'ajouter deux logements au bâtiment existant situé au 10950, avenue des Récollets;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de

s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Alain Pilon, architecte et déposés à la DAUSE le 25 janvier 2025;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 999 du cadastre du Québec, soit le 10950, avenue des Récollets.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2025-03-04 12:04

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1258311001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur et l'ajout de deux logements du bâtiment situé au 10950, avenue des Récollets, sur le lot 1 412 999, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée le 23 avril 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur afin d'ajouter deux logements au bâtiment existant situé au 10950, avenue des Récollets, sur le lot 1 412 999 du cadastre du Québec.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant le projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur afin d'ajouter deux logements au bâtiment existant situé au 10950, avenue des Récollets. Le bâtiment à l'étude se trouve dans un secteur hétérogène.

La typologie de bâtiments est très variée sur le tronçon de rue où l'on constate la présence de plusieurs bâtiments unifamiliaux d'un étage, des bâtiments bifamiliaux et trifamiliaux de deux étages et même la présence d'un bâtiment multifamilial de trois étages. Quant aux revêtements extérieurs des bâtiments existants, on remarque une prépondérance pour les briques rougeâtres et les pierres taillées. En résumé, le projet résidentiel présente les caractéristiques suivantes :

- Un agrandissement vers l'arrière de 6,4 m par 8,53 m dans le prolongement des murs latéraux et ajout d'un étage sur le bâtiment existant se prolongeant à l'agrandissement;
- Ajout de deux logements;
- Un taux d'implantation de 33,7%;

- Conservation de la pierre en façade et remplacement de la brique existante par une nouvelle brique sur toutes les façades du bâtiment, de marque *Canada Brick, Riverdale Mat t*, de format modulaire impérial et de couleur rougeâtre;
- Nouvel accès au sous-sol en cour latérale droite avec marquise et aménagement d'une allée piétonne en pavé alvéolé;
- Nouveau toit plat avec membrane élastomère blanche;
- Un nouveau balcon en béton en façade avec garde-corps en aluminium noir soudé;
- Ajout d'une deuxième porte d'entrée en façade donnant accès aux logements à l'étage;
- Installation de balcons arrière de grandes dimensions;
- Plantation de trois nouveaux arbres en cour arrière (un amélanchier du Canada et deux tilleuls d'Amérique) et de plusieurs arbustes dans les cours avant et latérales.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, touchant l'agrandissement d'un volume existant visible de la voie publique.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10950, avenue des Récollets, soit le lot 1 412 999 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur afin d'ajouter deux logements au bâtiment existant; Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Les membres du CCU, lors de la séance du 4 février 2025, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 mars 2025 – Adoption d’une résolution par le Conseil d’arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-02-12

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1256577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Stéphanie Colassin, au poste de contremaître en horticulture et parcs à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 22 mars 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé Mme Stéphanie Colassin, au poste de contremaître en horticulture et parcs à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 22/03/2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 11:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Stéphanie Colassin, au poste de contremaître en horticulture et parcs à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 22 mars 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a décidé de combler le poste permanent de contremaître en horticulture et parcs (emploi : 213470, poste : 52488), qui sera vacant suite au départ permanent de monsieur Benoît Lapalme (matricule 018719050).

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-24-CONC-213470-52488 a été publié à l'interne comme à l'externe, conformément à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMP).

Madame Stéphanie Colassin (matricule : 100400923) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La nomination de Madame Stéphanie Colassin (matricule : 100400923) est octroyée en conformité avec la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMP) et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols blancs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Madame Stéphanie Colassin (matricule : 100400923), dans la fonction de contremaître en horticulture et parcs (emploi : 213470, poste : 52488), groupe de traitement 04-FM05, échelle salariale 2025 : 84 778 \$ à 105 969\$, à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, en période d'essai de six (6) mois, en vu d'un statut permanence à cet emploi, et ce, à compter du 22-03-2025.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

No de référence budgétaire : 359204

La dépense prévue pour cette période, soit du 22 mars au 31 décembre 2025, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Contremaître - voirie et parcs	221430	1 563,00	44,94	70 300 \$	1 900 \$	72 200 \$	19 900 \$	92 100 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Beatrice NZONGO
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-30

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1259935001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Chaïmaa Khouiy, matricule 100338774, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des des relations avec les citoyens et communications à la Direction de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 22 mars 2025.

QUE soit nommée Mme Chaïmaa Khouiy, à titre de secrétaire d'unité administrative (matricule:100338774, poste : 76150), groupe de traitement 12-06E, à la Division des relations avec les citoyens et communications.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-02-27 13:48

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259935001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Chaïmaa Khouiy, matricule 100338774, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des des relations avec les citoyens et communications à la Direction de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 22 mars 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Un poste permanent de secrétaire d'unité administrative (emploi : 791930, poste : 76150, échelle salariale : 45 530 \$ à 61 195 \$) a été laissé vacant suite au départ de la détentrice. Afin de combler le poste, un affichage a été fait du 5 au 11 février 2025, le numéro d'affichage étant : MN-25-VPERM-791930-76150.
Considérant les étapes de nomination permanente de l'article 19.09 de la convention collective des cols blancs, le poste revient de droit à Chaimaa Khouiy (matricule: 100338774).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste (no 76150) de secrétaire d'unité administrative (emploi 791930) est prévu au budget de fonctionnement de l'Arrondissement, sous la référence budgétaire no 345812..

La dépense prévue pour cette période, soit du 22 mars 2025 au 31 décembre 2025, est la suivante;

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	TS, Prime et Ajust,	Charges sociales	Dépense totale
---------	--------	---------------	---------	---------------------	------------------	----------------

				bques		
du 22 mars 2025 au 31 décembre 2025	791930	1400	45 400 \$	1 400 \$	13 300 \$	60 100 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 27 février 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chaimaa KHOUIY
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Daniel BUSSIÈRES
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et communications - niveau ii

Le : 2025-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement